



commune passion

n°35_ mars, avril, mai 2018

Le magazine qui fait écho aux décideurs politiques
et économiques de la Loire

Interco : Le pilat
Rhodanien

page 5

La CAF de la Loire
Partenaires des
collectivités

page 12

Des goodies
Made in Loire

page 13

DOSSIER Rythmes scolaires

page 10-11

Ça gaz pour Volont'air

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME et GRDF lancent GNVolont'air : un appel à projets pour soutenir la création de 12 stations d'avitaillement GNV sur le territoire.



APRÈS LE STÉPHANOIS...

LE ROANNAIS...

Le GNV/BioGNV (Gaz Naturel Véhicule) avance avec l'appel à projets lancé en octobre dernier par le Conseil régional et co-financé par l'ADEME et GRDF.

Douze stations publiques Poids Lourds viendront s'ajouter aux 13 déjà lancées pour fin 2018. Avec une perspective de 25 stations publiques Poids Lourds début 2020, le maillage GNV de la région avance. Après l'inauguration de la station publique à Saint-Etienne, à l'automne dernier, une 2e station GNV basée au nord du département pourrait voir le jour.

LE GNV :

UNE SOLUTION D'AVENIR !

Le GNV pour la mobilité est un modèle environnemental et économique vertueux car il favorise la production locale d'énergie, lutte contre le réchauffement climatique et préserve la qualité de l'air. Les défis environnementaux du secteur des transports sont économiques, énergétiques, climatiques et de santé publique. Les transports doivent diminuer l'empreinte carbone, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et diversifier le mixte énergétique tout en restant compétitifs. Le GNV présente des avantages : les véhicules GNV émettent des quantités de polluants

inférieures à celles préconisées par l'Europe, pour les émissions d'oxyde d'azote (Nox) et de particules fines... Le GNV permet une réduction de près de 20 % des émissions de CO2 par rapport à l'essence. C'est donc une solution d'avenir.

LE BIO GNV KEZACO ?

Le GNV peut être issu d'un processus de méthanisation, production locale d'énergie à partir des déchets des activités agricoles ou de la valorisation des déchets des collectivités, c'est le BioGNV. La mobilité BioGNV concilie la production locale d'énergie et l'amélioration de la qualité de l'air. Le BioGNV permet une réduction de 75 % de l'émission de CO2. De nombreux pays s'y sont déjà mis.

GNVOLONT'AIR : UN APPEL À PROJETS RÉGIONAL

La Région, l'ADEME et GRDF ont mis en place un dispositif de soutien à la mobilité gaz. Les 12 nouvelles stations GNV raccordées au réseau gaz exploité par GRDF seront équipées pour assurer un avitaillement rapide. L'appel à projets est ouvert aux entreprises et/ou collectivités situées en zone blanche c'est-à-dire non desservie par une station GNV-BioGNV. Les dossiers seront

instruits jusqu'au 1er octobre 2020.

En contrepartie de ces aides à l'acquisition de véhicules (poids lourds, autobus, bennes à ordures...), les entreprises et collectivités devront s'engager à faire émerger, au moins une nouvelle station GNV/BioGNV sur le territoire et à s'avitailer à cette(ces) station(s) nouvelle(s). Pour GRDF, la promotion du GNV et du BioGNV est un axe majeur.

M. Claude Perrier est président de la Sermaco. Cette entreprise, basée à La Ricamarie est spécialisée dans la collecte des déchets et leur traitement. Le sous titre de Sermaco est "La nature nous aime, protégeons-la".

« Nous avons acquis 2 camions roulant au gaz dès novembre dernier, grâce aux aides de l'ADEME et de GRDF. Ceux-ci sont dévolus à SEM. Malgré le surcoût pour notre entreprise, pour l'achat de ces camions, nous considérons que pour préserver l'environnement et réduire les émissions de CO2, le GNV est la solution, d'autant plus qu'il permet de faire entrer nos véhicules en centre ville, chose qu'il est impossible de faire à partir de 11h du matin avec des camions diesel. Nous envisageons de remplacer petit à petit nos anciens véhicules par des camions roulant au GNV. D'autant que la station d'avitaillement à Sainté est fonctionnelle.»

Accès :

www.auvergnerhonealpes.fr/aide/aapgnv

Plus de renseignements :
GRDF - Béatrice Brassat

Tel : 04 77 43 63 27

Mail : beatrice.brassat@grdf.fr

édito

Rythmes scolaires et mi-mandat

Dans ce nouveau numéro de Commune passion nous donnons la parole à plusieurs élus, des élus combattifs, responsables, actifs, des élus impliqués, qui, bien au-delà des clivages et autres attermolements de la politique politicienne ont décidé d'aller de l'avant, des élus qui ont la passion du bien commun, du service public et de leur territoire, bien évidemment.

Et puis, comme nous le faisons pour chaque parution de votre magazine, nous vous présentons des nouveautés, des initiatives, des modifications légales, administratives, techniques, nous vous informons de telle ou telle évolution, dans tel ou tel domaine qui relève des compétences de telle ou telle collectivité.

Bref, comme à notre habitude nous traitons du mieux possible les sujets qui vous concernent et qui, nous l'espérons, vous intéressent. Par exemple dans nos pages, nous sommes revenus sur un sujet d'actualité qui a posé, pose et posera probablement encore de nombreux problèmes aux maires de très nombreuses communes : l'organisation de la semaine scolaire et le retour (partiel) aux quatre jours. Nous avons aussi abordé l'animation des marchés, la loi Fesneau et la bio diversité dans les Gorges de la Loire... et bien d'autres sujets encore, car soyez bien certains que les thématiques ne manquent pas.

Et elles vont même probablement se multiplier, car elles vont devenir porteuses d'enjeux importants aux yeux de celles et ceux qui envisagent d'occuper prochainement le devant de la scène politique. Car il se trouve que nous sommes entrés dans une phase bien particulière des activités électives, la fameuse période des mi-mandats, ce moment tout à fait à part qui voit fleurir les premiers bilans, qui permet de se pencher avec intérêt sur les engagements pris, sur les programmes respectés (ou non !) et qui voit sortir de leur discrétion, souvent purement tactique, de nombreux futurs candidats ou espérant le devenir. Une période qui consacre des clivages inédits, des prises de position surprenantes, des alliances inattendues et propose aux plus perspicaces des spécialistes de la chose politique, de multiples sujets de réflexions et quelques intéressantes hypothèses qui se vérifieront, peut-être, lors des scrutins futurs.



Quant à nous, toujours fidèles à nos principes et à nos engagements, nous continuerons à vous informer du mieux possible, à vous donner la parole dans les meilleures conditions et sans aucun esprit partisan.

Bonne lecture.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre fidélité.

Rémi Pupier



Au sommaire

N° 35_mars 2018

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 4 | Rencontre avec Hervé Beal, maire de Usson-en-Forez | 14 | A89 et après : retour sur expérience |
| 5 | Le Pilat Rhodanien, entre traditions et innovation | 15 | M ton marché |
| 6 | Eric Lardon, affiche ses priorités pour sa commune... | 16 | Les gorges de la Loire vont établir un atlas de la biodiversité communale |
| 12 | Collectivités territoriales et Caf : un partenariat au service des familles | | |

Pages 10-11

Retour aux 4 jours d'école ?
Tout ça pour ça !



18_21 REVUE POLITIQUE
AMF42
UCRL
FEMMES ÉLUES

17 REVUE ÉCONOMIQUE
CENTRE DE GESTION

Retrouvez chaque jour l'actualité économique et politique de votre département sur www.e-communepassion.fr

Directeur de publication : Rémi Pupier
Rédacteurs : Florence Barnola, Maurice Duchesne, Mathieu Ozanam, Sylvain Thizy

Crédit photo : Florence Barnola, Maurice Duchesne, Mathieu Ozanam, Georges Rivoire, X.

N°ISSN : 2114-5776 - dépôt légal à parution - N° de commission paritaire en cours.
Toute reproduction même partielle des articles et illustrations est interdite, sauf autorisation préalable.

L'éditeur n'est pas responsable des éventuelles erreurs typographiques, de photos ou de publicités qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Imprimé dans la Loire

7 000 exemplaires distribués nominativement par la poste.

Création de la maquette :
Agence 32 Décembre

Mission Communication
21, rue Bel-air - 42000 Saint-Etienne
SARL - Siret 495 106 338 00017 - APE 7311Z
06 05 142 142 - remipupier@e-mission.fr



PORTRAIT

Rencontre avec Hervé Beal, maire de Usson-en-Forez

Conseiller municipal depuis 2001 et élu Maire pour la première fois en 2008, Hervé Beal a toujours souhaité concilier son activité d'entrepreneur et sa vocation de premier magistrat. Fier de sa commune, aux frontières du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, il se veut défenseur d'une dynamique économique rurale en lien étroit avec les territoires plus urbains.

Pourquoi cet engagement et pourquoi Usson-en-Forez ?

D'origine Stéphanoise, dès mon plus jeune âge, je venais en vacances à Usson-en-Forez dans une résidence secondaire. Je dois avoir cumulé près de 50 licences successives au club de foot local et, fort de cet attachement, c'est tout naturellement que j'ai fait ma vie ici.

À l'origine, je visais Sciences Po puis l'ENA, mais pour revenir à Usson-en-Forez, c'est une carrière d'expert-comptable qui s'est présentée à moi. J'ai donc monté un cabinet en 1982, ce qui était un vrai pari, car personne n'imaginait ce type de structure dans ce petit village perdu à deux pas de l'Auvergne. À ce jour l'entité compte 15 salariés et plusieurs autres antennes.

J'ai toujours eu la fibre politique. D'abord dans l'opposition puis j'ai été élu maire en 2008 et réélu en 2014. Mais quand je dis politique, c'est en dehors de tout parti, car ici, cette politique n'a pas sa place. Gérer une petite commune de 1 500 habitants demande plus de pragmatisme et de réalisme que de dogmatisme.

« J'AI TOUJOURS EU LA FIBRE POLITIQUE. »

Conjuguer les deux, m'a coûté ma vie familiale, c'est un vrai sacrifice. Mais il me semble indispensable pour une municipalité d'être aussi conduite par des femmes et des hommes. Cette démarche de chef d'entreprise, je l'emploie aussi pour maintenir ou développer l'activité économique sur la commune.

Etre maire d'Usson-en-Forez en 2018 c'est comment ?

Mon rôle est, avec les membres du conseil municipal, d'accompagner le développement de la commune dans le respect des contraintes réglementaires et budgétaires. Nous devons préparer Usson-en-Forez pour le futur. Le rôle du maire change avec la montée en puissance des EPCI. Nous perdons des compétences et il faut être proches d'eux pour monter les projets. Nous avons de plus en plus à faire aux « techniciens » de Loire-Forez Agglomération. Les démarches prennent donc plus de temps mais au bout, c'est quand même le maire qui est interpellé par les habitants. Nous avons été intégrés de force dans une grosse agglomération. À l'origine je n'étais pas favorable car j'imaginai plus un rapprochement avec les territoires voisins du 43 et du 63. Ce découpage est arbitraire, non concerté et favorise selon moi des baronnies. Mais je reste positif et je sais qu'Usson en Forez a encore beaucoup de projets devant elle.

Quelles sont vos plus grandes fiertés ?

Dernièrement, nous avons entièrement rénové la salle polyvalente. Elle est modernisée et favorise l'activité des associations. L'embellissement du bourg dont le point d'orgue sera en 2018 la rénovation de la place de la Vialle. 200 emplois salariés privés et publics dont 50 ont été créés les 10 dernières années.

Avez-vous connu une expérience difficile ?

Lorsque je suis appelé pour un décès, notamment une fois lorsqu'il s'agissait d'un enfant.

Pourquoi venir vivre à Usson-en-Forez ?

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la déviation de Saint-Marcellin-en-Forez nous rapproche de Saint-Etienne. Je suis un peu déçu de l'abandon par le Conseil Départemental de la déviation de Saint-Bonnet-le-Château et de Nus. Il est primordial d'avoir de bonnes voies de communication, mais elles doivent être en place avant que les villages ne s'éteignent à cause de leur isolement. C'est aussi pourquoi je suis un défenseur de l'A45.

À la question pourquoi venir chez nous je vous réponds que nous avons la totalité des services sur place, du médecin en passant par l'école... Enfin, notre village est particulièrement animé grâce au dynamisme de ses nombreuses associations.

« NOUS DEVONS PRÉPARER USSON-EN-FOREZ POUR LE FUTUR »

Nous disposons d'un beau patrimoine à préserver et à valoriser. Je suis par ailleurs membre de la commission régionale de classement des sites et monuments en Auvergne-Rhône-Alpes. Le patrimoine rural est une richesse.

Avec l'arrivée de la fibre optique (THD42) nous espérons aussi de nouvelles activités. Le Très Haut Débit est facteur d'attractivité.

Quels sont vos projets ?

Nous avons un tènement immobilier de 8 000 m² à



USSON-EN-FOREZ A SEULEMENT 15MN DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU

proximité du musée. Nous souhaitons pouvoir y développer un établissement d'accueil ou à vocation sociale. En outre, les aides de l'Etat, de la Région, de la Communauté d'agglomération et du département sont essentielles.

Votre coup de gueule ?

Je suis vent debout contre la suppression de la Taxe d'Habitation. Premièrement, l'Etat ne tient pas vraiment ses promesses et nous avons un vrai risque de ne pas être compensés à l'euro près. Deuxièmement, cela déconnecte les habitants du territoire où ils vivent. Je suis même favorable à un impôt, même minime, pour tous. Ainsi, chacun serait en position participative et collective et pourrait être fier de contribuer aux infrastructures et services publics de sa commune.

INTERCO

Le Pilat Rhodanien, entre traditions et innovation

Outre sa richesse agricole et géographique, le Pilat Rhodanien abrite une Société Publique Locale, première structure du genre à avoir été créée sur le territoire rhodanien en 2014.

Parmi les 7 communautés de communes (sur 10 intercommunalités) du département ligérien, le Pilat Rhodanien regroupe 14 communes et presque 17 000 habitants. « Il y a beaucoup de mixité sur notre territoire », explique le président de la collectivité Georges Bonnard, maire de Pélussin. Parmi les activités agricoles, la vigne est ancestrale. Le territoire comptabilise de nombreux AOP à Chavanay, Saint-Pierre-de-Boeuf, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin, ou encore Malleval...

« Notre territoire a pu également conserver bon nombre d'éleveurs grâce à l'implantation de l'entreprise Guilloteau, le Pavé d'Affinois, en 1983 à Pélussin. » Par ailleurs, l'intercommunalité aide les entreprises à s'installer dans le Pilat Rhodanien, 100 000 € leur sont consacrés en 2018 à cet effet.

Depuis quelques années, de nombreux investissements ont été réalisés sur le territoire : création d'une Maison des Services, rénovation de la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf, reprise de la compétence du Centre Culturel (cinéPilat, et la médiathèque Le Shed), de la piscine de Pélussin...

UNE CUISINE CENTRALE À PÉLUSSIN

« Grâce au CAR (ndlr : Contrat Ambition Région) et à un contrat territorial passé avec le Département, nous allons pouvoir construire une cuisine centrale qui se situera à Pélussin. » Soit plus d'un million d'euros alloué au projet.

Pour l'heure plus de 500 repas pour les scolaires et les périscolaires sont servis par jour. « L'idée est de fournir plus de 600 repas dans les années à

venir. En revanche, nos locaux sont vétustes donc il s'agit de construire un bâtiment avec une cuisine centrale. »

En 2014, le Pilat Rhodanien a dû créer une SPL pour reprendre en charge la gestion de la restauration scolaire, des crèches et des centres de loisirs. « Nous étions devant une situation dramatique. L'association qui gérait les repas de certains centres de loisirs, crèches, et établissements scolaires avait déposé le bilan. Créer la SPL a permis de garder pratiquement l'intégralité du personnel. L'ensemble des communes du Pilat Rhodanien ainsi que la communauté de communes ont participé au fonds de roulement de la structure. Nous sommes très satisfaits de cet outil, mal connu en France. »

**« LE PILAT RHODANIE
REGROUPE 14
COMMUNES ET
PRESQUE 17 000
HABITANTS »**

La Société Publique Locale est une structure juridique privé à capital public qui permet aux collectivités locales de gérer leurs services publics. « Avec ce type de structure, les élus sont encore plus investis dans la gestion du territoire. Trois instances siègent régulièrement, il existe de nombreux conseils techniques, et tous les maires sont représentés au sein du conseil d'administration. »



GEORGES BONNARD, PRÉSIDENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ



LE PILAT RHODANIE

L'APRÈS CONTOURNEMENT

Eric Lardon, élu maire de Saint-Marcellin-en-Forez en 2014 affiche ses priorités pour sa commune...

Assurer encore plus de quiétude et de sécurité pour les habitants et pour cela rester au plus proche de ses administrés. Eric Lardon a été élu au premier tour des élections de 2014, sans avoir eu de mandat municipal auparavant. Conseiller régional en 2010, il ne s'est pas représenté en 2016, pour pouvoir exercer pleinement sa fonction de maire.

DES ENGAGEMENTS FORTS

Eric Lardon est un homme de convictions et un « rassembleur » ! La liste qu'il a conduite en 2014 s'intitulait : « Le village qui nous rassemble ». L'amour de son village, ses attaches familiales et le soutien de nombreux marcellinois et marcellinoises, l'ont guidé dans cet engagement au service de Saint-Marcellin. Il était présent également en septembre dernier sur la liste emmenée par Bernard Bonne pour les sénatoriales. Sa troisième position ne lui a pas permis de devenir sénateur de la Loire. Il est également 5^e Vice Président à Loire Forez Agglomération, en charge de la planification et de l'urbanisme (PLU/PLUi).

ERIC LARDON ESTIME QUE 90 % DES ENGAGEMENTS PRIS EN 2014 ONT ÉTÉ TENUS

UN DYNAMISME RETROUVÉ

Après près de 4 ans à la tête de la mairie, Eric Lardon estime que 90 % des engagements pris en 2014 ont été tenus. Le plus gros dossier qui tenait à cœur à de nombreux habitants est clos ! En effet en juillet 2015, le contournement routier de Saint-Marcellin a été inauguré ! Ce contournement était devenu presque « un serpent de mer » car la première idée de déviation de la RD 498 a été émise en 1965 ! C'étaient plus de 8 à 9 000 véhicules/ jour dont 1 200 camions qui traversaient le village, dans des rues souvent étroites... Ce nombre est tombé aujourd'hui à 1 000 ! Il met Saint-Etienne à 20 minutes de route du village.

Quiétude et convivialité retrouvées pour ce village du Forez de plus de 4 900 habitants. Tout cela a permis de réaménager le centre bourg, en créant des places de parking de proximité, près des commerces. Le commerce de proximité et l'artisanat local ont été dopés puisque de nombreuses personnes viennent des villages alentour

(Périgneux, Boisset, Margerie) pour venir s'approvisionner à Saint-Marcellin. On aurait pu craindre que le contournement fasse « mourir à petit feu » le village. C'est le contraire qui se produit puisqu'on assiste à une augmentation significative et continue de la population. 60 à 70 naissances par an, une population scolaire en hausse et une ouverture de classe montrent le dynamisme de la commune. Une des preuves du dynamisme commercial retrouvé est le fait que des enseignes de grande et moyenne distribution souhaitent s'implanter à Saint-Marcellin ! Côté activité économique c'est plutôt, là aussi, positif avec la Zone d'Activités Des Plaines qui se développe en accueillant de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois. Une véritable attractivité pour les entreprises.

EN PERSPECTIVE

Saint-Marcellin est un village qui possède une vie associative particulièrement développée. Outre les clubs sportifs nombreux, le vie culturelle et patrimoniale est très dynamique. Pour aller encore plus loin, Eric



ERIC LARDON MAIRE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

Lardon annonce la création d'une salle multiactivités avant la fin du mandat.

Les projets de développement ne manquent pas. S'il y a une chose à améliorer en particulier à Saint-Marcellin, ce sont bien les moyens de transport. En effet, lorsqu'il y a des démarches administratives à effectuer, les marcellinois doivent se rendre à Saint-Just-Saint-Rambert et les transports ne sont pas adaptés. De même, pour aller à la médiathèque communautaire ou au Family cinéma, ce n'est pas simple ! Eric Lardon en a fait un axe fort de réflexion en lien avec le Département.

Bref ! Ça bouge à Saint-Marcellin...

Lutte contre l'habitat indigne : Amf42 et Conseil Départemental en première ligne

Jean-François Barnier qui préside l'Association des Maires de la Loire et Clotilde Robin, conseillère départementale et présidente de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) se sont retrouvés pour présenter un document rédigé en commun : « le maire, le président d'intercommunalité et la lutte contre l'habitat indigne ».

Le logement doit permettre de vivre dans de bonnes conditions : Notre département compte environ 9 600 logements « indignes ». Cette notion est complexe car elle recouvre différentes situations que l'on soit en ville ou à la campagne. Les enjeux sont nombreux en terme de santé publique et de sécurité des personnes. « Dans

certaines communes nous avons à faire à des marchands de sommeil qui profitent de la précarité de certaines personnes qui ont des difficultés à se loger » explique M. Barnier. Le maire (et le président de l'EPCI) joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'habitat indigne. Il est donc nécessaire qu'il dispose d'une bonne connaissance à la fois de ses responsabilités

et des outils à sa disposition pour les exercer. Clotilde Robin ajoute : « Ce guide est un nouvel outil qui va permettre aux élus de mieux identifier les situations et d'intervenir auprès des propriétaires et des bailleurs pour faire cesser ces problématiques douloureuses des logements insalubres ».

Le Plan local d'urbanisme intercommunal en Loire Forez



La communauté d'agglomération de Loire-Foréz se dote actuellement d'un PLUI, un plan local d'urbanisme intercommunal. La décision vient d'être actée en conseil communautaire. Ce nouveau document d'urbanisme permet une plus grande coordination entre les politiques d'habitat, de déplacements, de foncier des différentes communes membres. Ce véritable outil d'aménagement du territoire s'imposera aux 45 communes membres.

<https://www.pluiloireforez.fr/>

Réunion publique le 6 Avril à la mairie de Palogneux.

Comment le sel fait-il fondre la glace ?

Il gèle et ça glisse. Les employés municipaux de la Loire s'activent.

Notre banal sel ou chlorure de sodium est formé d'atomes de sodium et de chlore qui se dissocient dans l'eau en ions. Ces ions perturbent la cristallisation et évitent donc la formation de glace. L'eau mélangée au sel appelé la saumure est efficace immédiatement, alors qu'il faut compter une demi-heure pour que le sel agisse.

Ce sel n'est pas cher (100 € la tonne) mais les besoins sont énormes, et est dangereux pour nos routes et l'environnement. Pouzzolane, sable, cendre, sont aussi d'autres solutions, on étudie même la possibilité d'utiliser

du petit lait... Est-ce que la commune de Sauvain, bien connue pour ses producteurs de fourme de Montbrison, a étudié cette solution?





Condamin ✨

TECHNOLOGIE CRYOGÉNIQUE

ENTRETENIR AVEC ATTENTION

DÉCAPER SANS ENDOMMAGER

SANS EAU
NI CHIMIE






MASE

☎ 04 77 55 55 70

@ CRYO.CONDAMIN-SERVICES.COM

Glace produite à Saint-Étienne
Parc machines à disposition
Respect de l'environnement

Une nouvelle Marianne à Saint-Barthélemy-Lestra



C'est une pièce unique réalisée par une artiste locale, Julie Argouse, que le maire de Saint-Barthélemy-Lestra, Pierre Simone, dévoilera samedi 27 janvier à 11h en mairie.

Ce village de 700 habitants qui se situe à 60 km de Lyon domine la plaine du Forez, à 550m d'altitude. Saint-Barthélemy-Lestra a fait le choix du photovoltaïque en production locale, pour l'électricité de ses bâtiments communaux (86 %).

Julie Argouse, artiste plasticienne est diplômée de l'école des Beaux Arts de Saint-Etienne.



LE PRÉSIDENT GEORGES ZIEGLER

Coopération bi-départementale (42 + 43)

On n'ira peut être pas aussi loin que les départements de Savoie et Haute-Savoie dans la coopération mais, le président de la Loire, Georges Ziegler, et son homologue de Haute-Loire entendent bâtir une mutualisation exemplaires. Les axes de collaboration porteront sur les services de secours et de pompiers et les routes. Le tourisme fera aussi partie des axes de coopération.



Conscients **des enjeux spécifiques** à la communication territoriale, nous mettons à votre entière disposition **notre savoir-faire !**



Réalisation de vos bulletins municipaux et/ou lettres d'info (Annuel • Trimestriel • Mensuel)

→ **Rédaction / Mise en Page / Suivi**

Notre prestation ne s'arrête pas là !

→ Impression, livraison et distribution de votre bulletin municipal et/ou lettres d'info

Faites votre menu !

E-MISSION

Rémi Pupier - Tél. 06 05 142 142 – e-mail : remipupier@e-mission.fr

4 AGENCES SPÉCIALISÉES EN DALLAGES, PAVÉS, PAREMENTS...

— Andrézieux-Bouthéon —
11, boulevard Jean Jaurès
04.77.55.45.18

— L'Horme —
3 avenue Berthelot
04.77.22.28.22

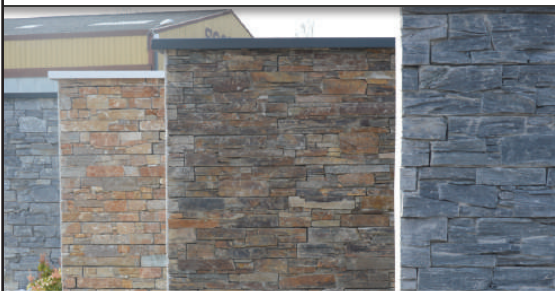
thomas
SOGRAMA
matériaux

— Sorbiers —
9 rue Jean Berthon
ZI du moulin Gilier
04.77.53.80.68

— Saint-Genest-Lerpt —
Dourdel
04.77.90.95.06

Pierres Naturelles // Grès Cérame // Bois // Galets Décoratifs // Gabions

**Votre spécialiste en aménagement extérieur
et dallage piscine au service des professionnels
et des particuliers !**



Venez découvrir
NOTRE NOUVELLE EXPOSITION DE 700M²
au 11, boulevard Jean Jaurès
à Andrézieux-Bouthéon

www.thomas-sograma.com

Magasins ouverts du lundi
au vendredi ainsi que le samedi matin





DOSSIER

Retour aux 4 jours d'école ? Tout ça pour ça !

Le retour à la semaine de 4 jours d'école va se généraliser à la rentrée 2018. Selon une enquête de l'Association des maires de France « outre les 43 % des collectivités dont les écoles sont à quatre jours à la rentrée 2017, 40 % des communes et 45 % des intercommunalités ont d'ores et déjà envisagé les quatre jours à la rentrée 2018 ». Pour notre département, les chiffres à ce jour, donnent 79 % de communes qui seront revenues aux 4 jours d'école à la rentrée prochaine.

LA FATIGUE EN QUESTION ?

Ce retour sur la réforme « répond à une forte attente des élus, qui considèrent que la réforme de 2013 n'était pas adaptée aux petites communes » commente-t-on à l'AMF. Revenir à la semaine de 4 jours est demandé par les parents à 83 %, 81 % des conseils d'école et 71 % des enseignants. La raison avancée est la fatigue des enfants pour 72 % des sondés. Si l'on en croit les chronobiologistes, rien ne prouve scientifiquement que la réforme a plus fatigué les enfants. Pourtant

en 2011, ce même argument a été utilisé pour dire qu'il fallait passer à la semaine de quatre jours et demi !

Une autre raison avancée par les communes est le coût élevé de la réforme pour les petites communes (53 %), notamment là où il existe un RPI obligeant les communes à organiser des transports.

QUE VONT GAGNER OU PERDRE LES COMMUNES ?

Les maires vont-ils faire des économies ? Pas sûr ! Ils n'auront

plus à recruter d'animateurs ni à payer des transports. Fini le casse-tête de l'organisation des emplois du temps pour des temps partiels et les problèmes posés par le partage des salles de classe. En même temps, les maires vont devoir affronter la déception des animateurs dont le contrat ne sera pas renouvelé. Et puis, les structures associatives, partenaires des collectivités, risquent de souffrir de cette nouvelle situation... Les maires vont perdre les aides CAF.

Ce retour massif à la semaine de

4 jours pose la question du temps périscolaire du mercredi. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé son intention de mettre en place un « plan mercredi ». « L'objectif est de venir en appui des collectivités pour que tous les mercredis de France soient riches en activités culturelles et sportives de qualité. »

ET LES PARENTS D'ÉLÈVES ?

Les parents d'élèves de maternelle pensent que leurs enfants seront moins fatigués.

Mais, que vont-ils faire de leurs enfants le mercredi ? Seules les familles privilégiées ont les moyens de financer des activités périscolaires de qualité » avancent les détracteurs de ce retour aux 4 jours.

LES ENSEIGNANTS GAGNANTS ?

Ils vont gagner un jour en milieu de semaine, donc en sérénité et en temps pour effectuer leurs préparations. 80 % des professeurs d'école souhaitent la fin des rythmes scolaires à la mode Peillon. Les enseignants sont partagés quant aux bénéfices de la semaine à 4 jours et demi sur les apprentissages et aucune étude fiable n'a encore prouvé qu'ils étaient réels. « La semaine de 4 jours est dommageable aux élèves les plus fragiles, car on sait qu'ils apprennent mieux le matin et qu'une matinée de classe en plus leur est bénéfique », assure un enseignant de Saint-Etienne. Elle a permis d'offrir à beaucoup d'enfants de familles défavorisées une initiation de qualité à des activités culturelles et sportives.

L'ÉLÈVE... DERNIÈRE ROUE DU CARROSSE ?

« Face à ce système qui ne fonctionnait pas, les enfants qui vont retrouver une semaine à 4 jours vont avoir des journées de classe moins hachées. Cette plus grande régularité va sans doute diminuer leur fatigue, particulièrement des plus jeunes. » déclare un responsable syndical ligérien.

Les élèves, dont certains pensent que ce sont les grands oubliés de la réforme, vont gagner une matinée de classe. Or, les chronobiologistes s'accordent à dire que le pic d'attention,



ÉCOLE ET MAIRIE DE SAVIGNEUX

raccourcissement de la semaine de classe. « Certains élèves auront jusqu'à 6h30 de classe par jour, ce qui est trop long pour ceux qui sont fragiles scolairement » plaide une responsable de parents d'élèves du département. « Et avec la semaine de 4 jours, les

UN EXEMPLE

La commune de Savigneux compte 3 500 habitants, 2 écoles (4 classes en maternelle et 100 élèves et 7 classes en élémentaire avec 230 enfants). « La commission de suivi des rythmes scolaires a organisé plusieurs temps de concertation assortis de questionnaires. 80 % des parents ont répondu et 70 % se sont prononcés pour le retour à la semaine des 4 jours. En tant que maire, je respecte ce choix mais ai indiqué que je trouvais dommage que tout cela se fasse un peu dans la précipitation sans qu'aucune étude sérieuse ne soit publiée sur les effets de la réforme précédente... » précise Christophe Bretton, maire de Savigneux.

Les répercussions de ce retour sont importants et impactent les

finances. Les modifications des emplois du temps des ATSEM et du personnel communal (ménage et garderie) vont obliger la mairie à « jongler » avec les contrats de travail, qu'il faudra soit compléter soit amputer. Le restaurant scolaire qui réouvrira le vendredi augmentera son déficit et donc la commune mettra la main à la poche (estimation entre 10 000 et 18 000 €). Il faut compter la perte des financements Etat et CAF liés aux Temps d'Activités Périscolaires TAP (moins de 18 000 € perçus Etat et CAF). Enfin, la MJC du montbrisonnais, partenaire de la commune, perdra des financements, ceux qui sont liés aux TAP.

■ M.D.

« REVENIR À LA SEMAINE DE 4 JOURS EST DEMANDÉ PAR LES PARENTS À 83 %, 81 % DES CONSEILS D'ÉCOLE ET 71 % DES ENSEIGNANTS »

pour les apprentissages, se situe le matin. Certains jours de classe risquent d'être longs pour les élèves en raison du

élèves vont travailler 144 jours dans l'année, au lieu des 162 jours d'école pour la moyenne des pays de l'OCDE. »

LES FAMILLES DE LA LOIRE

Collectivités territoriales et Caf : un partenariat au service des familles

Depuis de nombreuses années, la caisse d'Allocations familiales de la Loire tisse un partenariat fort avec les collectivités locales pour mettre en œuvre une politique d'action sociale en direction des familles sur les territoires.

L'action sociale collective constitue un levier important pour apporter une réponse adaptée aux besoins des familles en termes d'équipements et de services pour la petite enfance, la jeunesse et l'animation de la vie sociale.

Concrètement à fin 2017, la Caf apporte un soutien financier au travers d'aides à l'investissement et au fonctionnement à 180 équipements d'accueil du jeune enfant, 50 relais assistants maternels, plus de 350 accueils de loisirs sans hébergement, 48 centres sociaux, 17 espaces de vie sociale.

Mais les collectivités peuvent également s'appuyer sur l'expertise des conseillers techniques comme c'est le cas avec les Contrats Enfance jeunesse signés entre la Caf et les collectivités (communes, EPCI, Département) qui couvrent aujourd'hui le département de

la Loire. La Caf accompagne lors de l'élaboration des diagnostics, le montage des projets et les besoins en financement.

Un nouvel outil partenarial est désormais à disposition pour décliner au plus près des territoires la politique d'action sociale en direction des familles : la convention territoriale globale (Ctg).

Ce dispositif, qui cherche à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants est déjà effectif sur la commune de Sorbiers. En mars 2018, c'est la communauté de communes de Charlieu Belmont qui signera sa Ctg, et les travaux sont en cours pour le périmètre de Loire-Forez. Le dispositif est appelé à se développer sur l'ensemble du territoire ligérien et à remplacer les contrats Enfance jeunesse.

Enfin, à l'échelle du département, les schémas des services aux familles et d'animation de la vie sociale offrent aux partenaires, aux collectivités territoriales et à la Caf un cadre de travail commun au service d'une politique partagée.



NOUVELLE ADRESSE
55 RUE DE LA MONTAT 42000 SAINT-ETIENNE



CAF DE ROANNE



Construire avec le **BOIS**

c'est faire vivre
votre territoire.





Besoin de conseils ? Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos interrogations et vous aider dans la mise en œuvre du bois dans vos constructions. N'hésitez pas à nous contacter.

Inter Forêt-Bois 42 / 20 rue Balaÿ / 42000 Saint-Étienne / Tél. : 04 77 49 25 60 / Mail : contact@ifb42.com



Des goodies* made in Loire

Votre collectivité organise un événement, souhaite créer des souvenirs pour son musée, récompenser les lauréats d'un concours ou accueillir une délégation officielle. Vous aurez peut-être besoin de faire réaliser des « goodies ». Très (Trop) souvent issus d'Asie, ces « gadgets » peuvent toutefois être produits directement dans la Loire.

En communiquant avec des goodies de production française et même ultra-locale, une commune ou un EPCI affirme son engagement pour l'économie de son territoire. Il y a donc un double bénéfice à choisir ces produits locaux. D'une part accroître sa notoriété via l'objet de communication en lui-même et d'autre part agir positivement sur son image de structure responsable. En outre, il est possible d'aller encore plus loin en privilégiant des goodies

« éco-responsables » en matières recyclées ou durables.

Notre département recèle quelques entreprises pouvant répondre à des besoins d'objets publicitaires et ceci pour tous les budgets.

Sans vouloir être exhaustive, cette carte vous donne quelques pistes pour une communication vraiment ligérienne. N'hésitez pas à contacter les sociétés spécialisées dans la revente d'objets publicitaires, elles sauront aussi vous conseiller sur des approvisionnements locaux.

PENSEZ À VOTRE IMPRIMEUR !

En matière de goodies produits localement, vous pouvez aussi faire appel à votre imprimeur habituel. Il pourra certainement vous proposer des bloc-notes, calendriers, agendas, posters, badges, autocollants imprimés dans ses ateliers. Le tout en

Tissages de Charlieu
Fournisseur officiel de la COP21. Les Tissages de Charlieu ont produit les 25 000 sacs de l'événement. L'Indispensable, disponible sous plusieurs formats, en tissu issu de fibres recyclées est fabriqués à Charlieu. Les collectivités peuvent s'adresser directement à la société pour la réalisation de sacs cabas en tissu à partir de 3 € HT et y faire ajouter leur logo en tissage Jacquard.
Sacs cabas

Passot Innovation
Pas moins de 120 références d'objets publicitaires sont fabriqués au Cotreau par Passot Innovation. Cette PME créée en 1963, spécialisée dans la production de goodies en « plastique » emploie 40 salariés. Il faut contacter un revendeur pour commander des articles.
Gobelets, Raquette givre, Pot à crayons

Compagnie Française des Crayons
L'unique fabricant Française de crayons bois - a développé des produits originaux tout à fait adaptés à la communication des collectivités. Crayons de papier, surligneurs fluo qui ne sèchent pas, sets de crayons fabriqués à Lay sont autant de solutions proposées par la société. Set de crayons de couleur « puzzle » à partir de 4 € HT. La vente des produits CFC se fait via des revendeurs.
Crayons, Crayons étuis, Puzzle crayons

Neuret Rubans
Spécialisé dans la réalisation de rubans et d'étiquettes « Jacquard » pour le mode notamment, la société Neuret a développé des solutions pour la communication des entreprises et collectivités. A partir de 500 pièces pour un budget de 1 à 10 € HT. Il est possible de commander des articles personnalisés tels que bracelets, porte-clés, badges.
Badges, Porte-clés, Bracelets

La Boule Obut
Leader mondial de la boule de pétanque. L'entreprise familiale Obut propose des objets personnalisés liés à la pétanque tels que pot-crayons, boules et sacoches... Pour une commande de 100 pièces, vous pouvez faire réaliser des buts (cochonnets) personnalisés à partir de 2,5 € HT.
Buts, Kits, Pot crayons

Greencup
Cette société stéphanoise est spécialisée dans la fabrication de gobelets réutilisables et personnalisés. Les sites de productions sont situés dans l'Ain et en Haute-Loire.

papier recyclé... Certains producteurs de vins, de jus, de bières proposent également des cuvées spéciales

aux couleurs d'un événement ou d'une structure. Pensez-y !
*Objets publicitaires

territoire d'énergie LOIRE

@SIEL42 YouTube SIEL42

Partenaire des collectivités de la Loire pour la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE.

SIEL - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE
Etablissement Public de Coopération Intercommunale
4 avenue Albert Raimond CS 80019
42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex
Tél. 04 77 43 89 00 Email. siel@siel42.fr

siel42.fr
thd42.fr
mobiloire.fr

siel SERVICE PUBLIC D'ÉNERGIES, DES RÉSEAUX ET DU TRÈS HAUT DÉBIT DE LA LOIRE

A89 ET APRÈS

Retour sur expérience

Inaugurée en janvier 2013, la liaison Roanne-Lyon par l'A 89 prend peu à peu sa place dans les habitudes. Un peu plus de 4 ans après son ouverture quels sont les bénéfices de l'A 89 pour les villages proches de cette autoroute ? Nous avons posé la question à Véronique Chaverot, maire de Violay.

Violay, village de 1 350 habitants est à 7 km de l'entrée de l'A89. Cela a-t-il apporté quelque chose à Violay ?

« Il faut tout d'abord noter que les communes qui retirent des bénéfices presque immédiats lorsqu'on ouvre une autoroute sont celles qui sont traversées par cette autoroute. Concernant Violay et même d'autres villages, il faut attendre entre 5 et 10 ans pour percevoir des effets » note Véronique Chaverot, maire depuis 2008. Pour elle, le problème est avant tout d'anticiper sur la construction des grandes infrastructures. Et par exemple, à Violay, on a créé un lotissement afin de recevoir les familles qui veulent quitter Lyon et s'installer pas très loin, mais dans un cadre

nature et pour avoir une qualité de vie optimisée. De même, la mairie a créé une zone artisanale et une zone économique pour accueillir des entreprises. A noter que la commune compte 450 emplois. « On s'est mis en demeure d'accueillir les gens, aussi bien d'un point de vue résidentiel que du point de vue travail » ajoute Véronique Chaverot.

Très attachée à l'activité touristique puisque vous êtes également Vice Présidente en charge du tourisme au Conseil Départemental de la Loire, pensez-vous que la proximité de l'A89 a des effets positifs sur le tourisme dans votre commune ?

« Il est clair que Violay a un fort potentiel touristique. Il faut savoir que la Tour Matagrín qui est le

joyau et l'emblème de notre village reçoit chaque année plus de 35 000 visiteurs. » Rénovée récemment par le 1 % paysager de l'autoroute A89, elle constitue une base de visite importante autour de laquelle la mairie a et va créer d'autres centres d'intérêts. Violay est situé en « plein air pleine nature » sur une zone qui culmine à 1 004 m, doté également du très convoité label « Station Verte ». Ce label d'écotourisme est le moteur pour bâtir des infrastructures favorisant la randonnée (passage du GR7) et la création d'un parc aventure, susceptible de retenir les familles (ouverture en mai 2018). Il y a aussi la possibilité de s'envoler en parapente et bientôt de pouvoir faire du VTT électrique par les chemins. « Si l'A89 n'a pas créé



VÉRONIQUE CHAVEROT

ce potentiel, nous profitons de la proximité de la sortie d'autoroute pour avoir un accès plus rapide aux activités touristiques » précise la maire de Violay.

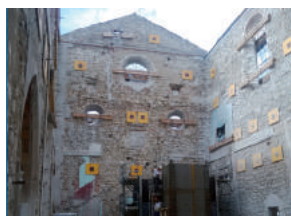
Et de conclure : « il reste à proposer une offre d'hébergement, type yourte ou maison bulle, bref insolite, pour retenir les touristes. C'est à l'étude, ainsi que la construction de chalets. C'est actuellement notre talon d'Achille ! »

Professionnels
Collectivités
Particuliers



www.brunelsynergie.fr
Montbrison
04 77 58 04 88

La synergie de 3 métiers



- Maçonnerie
- Génie Civil
- Montage d'opérations immobilières



- Conception de stations d'épuration
- Installation des équipements
- Exploitation
- Maintenance de stations d'épuration



- Bilan de pollution
- Prélèvements d'eaux usées
- Auto-contrôle



LE MARCHÉ LIEU DE TOUS LES ÉCHANGES...

M ton marché

En France, on compte plus de 8 000 marchés pour un chiffre d'affaires global de 5 milliard d'euros. Les marchés sont donc un incontournable de la vie économique française et un levier important de la dynamisation des centres-villes. C'est pourquoi, M ton Marché – ADPM fait la promotion du commerce non-sédentaire, entre autres, en animant les marchés de détail.

Cette année et pour la 7e année consécutive, elle organise « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette ». Dans le cadre de « Goût de France » qui met à l'honneur la gastronomie française, l'opération se déroulera sur une cinquantaine de marchés de la région du 17 au 23 septembre 2018, notamment à Saint-Etienne. Sur chaque marché, les consommateurs pourront déguster les recettes préparées par un chef à base de produits du marché et échanger conseils et astuces culinaires. Ils pourront également repartir avec les fiches recettes et tenter de remporter des paniers garnis de produits du marché afin de reproduire la recette chez eux. La grande nouveauté cette année : 3 battles de chefs pendant lesquelles les consommateurs éliront le chef gagnant et valoriseront leur recette préférée.

DES ANIMATIONS ADAPTÉES À CHAQUE MARCHÉ

L'association propose différents concepts d'animation, soit sous forme de packs soit totalement sur-mesure afin de s'adapter aux besoins et au budget de chaque collectivité, petite ou grande et sur des thématiques variées. Par exemple, cette année, la Fête Internationale des Marchés (du 18 mai au 3 juin) et les animations estivales s'invitent sur les marchés ligériens.

UNE STRUCTURE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

M ton Marché est une association loi 1901, créée en

2004 à l'initiative de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. En partenariat avec les chambres consulaires et les professionnels des marchés (syndicats et associations) elle soutient les collectivités locales sur les problématiques de dynamisation et de gestion de leurs marchés via une offre de services très complète :

- Elle fait connaître les marchés aux consommateurs via un site de géolocalisation des marchés pour le grand public www.mtonmarche.com. Ce site propose également un panel d'informations telles que des portraits de commerçants, des événements, des informations sur des produits, les tendances marchés, etc.
- Elle met en relation les collectivités en recherche de professionnels et inversement via un second site internet professionnel www.geomarches.com.
- Elle répond aux questions réglementaires et conseille sur la mise en place d'une solution de gestion informatique utilisée par les placiers.
- Elle forme les équipes de placiers via des stages organisés dans toute la région.
- Elle conseille sur la création, le déplacement et la dynamisation des marchés, etc.

Plus d'informations : 04 72 40 57 94 - adpmlou@les-marches.com



**LES MARCHÉS,
DES LIEUX DE VIE ET DE PARTAGE.**



Les gorges de la Loire vont établir un atlas de la biodiversité communale

L'Atlas de la Biodiversité Communale des gorges de la Loire constitue un programme de recherche et d'action environnemental défini pour 3 ans (2018 – 2020) en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité. Il permettra à terme de disposer d'un état des lieux approfondi de la diversité biologique de l'intégralité des communes concernées, et constituer un outil fiable pour orienter les politiques et actions (PLU, agriculture, environnement, aménagement, entretien, etc.).

3 OBJECTIFS

- 1 / Disposer et partager une information naturaliste qui permette d'intégrer les enjeux de biodiversité aux actions et politiques communales
- 2 / Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants
- 3 / Impliquer les acteurs locaux et habitants dans la construction de pistes d'actions locales,

notamment communales, en faveur de la biodiversité.

6 COMMUNES

6 communes ont été retenues pour leurs spécificités et sont représentées par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire, principal acteur de la gestion de l'environnement sur les gorges de la Loire depuis plus de 50 ans (Chambles, Saint-Victor-sur-Loire, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Maurice-en-



Gourgois et Caloire). Il a été décidé de traiter Saint-Just Saint-Rambert de façon spécifique, car comprenant peu

de secteurs représentatifs des gorges de la Loire (moins de 15 % du territoire)


Télévision Loire 7

VOTRE TÉLÉ EN LIVE ET EN REPLAY

TNT 31 - FREE & ORANGE 30
BOUYGUES 437 - SFR / NUMERICABLE 478
VIRGIN 315 - NORDNET 36



Ordinateur Smartphone Tablette

Télévision



[WWW.TL7.FR](http://www.tl7.fr)

Regardez TL7 en direct ou en replay sur votre ordinateur, tablette ou smartphone sans application sur le www.tl7.fr

CENTRE DE GESTION

TEMPS FORTS 2017 DU CDG42

Le colloque « Equipements de Protection Individuelle : bien protéger pour mieux travailler ! »

Jeudi 30 novembre 2017, à Montbrison, dans le cadre de son partenariat avec le FNP (Fonds National de Prévention), le CDG42 a organisé son 3ème colloque, consacré cette année à la question des Equipements de Protection Individuelle. 124 personnes ont participé au colloque, soit 68 collectivités.

Au cours de la matinée ont été présentées les obligations et responsabilités de chaque acteur, ainsi que le guide « EPI : bien protéger pour mieux travailler » élaboré par les chargées de prévention du CDG42 dans le cadre d'un groupe de travail auquel ont été associées plusieurs collectivités.

Le colloque a également permis la présentation aux collectivités de solutions concrètes, avec la présence de fournisseurs de matériels en matière de chaussures de sécurité, gants de protection, protections auditives et masques.



LANCEMENT Mécénat de Compétences

Au cours de l'été 2017 le CDG42 a signé un mécénat de compétences avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Ce mécénat a deux axes :

- Un axe prévention des risques professionnels : la MNT peut être un soutien pour les actions du service de prévention auprès des collectivités affiliées. Cet axe ne concerne pas directement les agents.

- Un axe information des agents via le service Ligne Claire. Celui-ci ouvre un accès à un accompagnement social et/ou psychologique. Via une plateforme téléphonique

l'agent est mis en lien avec le professionnel (psychologue, assistantes sociales). Le service est gratuit et s'adresse à tous les agents des collectivités affiliées au CDG (agents titulaires, non-titulaires, en contrat de droit privé adhérent ou non à la MNT) et aux agents des collectivités non affiliées au CDG mais adhérentes à la MNT. La démarche est personnelle et confidentielle, à aucun moment il n'y a de lien avec la collectivité.



FIN DES TRAVAUX AU CDG42

« Sur un plan local, 2017 aura vu la fin des travaux de restructuration des bureaux du Centre. Des installations modernes, relookées avec un accueil repensé font que toutes les conditions sont remplies pour que nos personnels puissent travailler dans le meilleur environnement et ainsi répondre plus efficacement aux demandes de nos collectivités dans le cadre de nos compétences, avec en plus ce tiers de confiance indispensable vis-à-vis de nos interlocuteurs. »

Gérard MANET,
Président du CDG42



AMF42

L'ENQUÊTE PUBLIQUE UN OUTIL PERTINENT DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

L'enquête publique est une procédure déjà très ancienne qui remonte selon les historiens spécialistes du droit administratif à 1810.

À l'époque il s'agissait simplement de faire valoir le droit de la propriété lors des expropriations.

Depuis cette procédure n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux évolutions de notre société et aux besoins de plus en plus pratiqué dans nos démocraties de faire participer le public aux décisions importantes le concernant (aménagement du territoire, décision d'intérêt public, prise en compte de l'environnement...) A ce jour les principaux projets soumis à l'enquête publique sont :

- les documents d'urbanisme (PLU, SCOT),
- les installations classées pour la protection de l'environnement (usines, élevages, carrières, unités de traitement des déchets),
- les autorisations au titre de la loi sur l'eau,
- les grands projets d'infrastructure (routière, ferroviaires et de production d'énergie)
- et de manière générale tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des riverains).

Plus de 90 enquêtes publiques sont organisées chaque année dans le département de la Loire

Un certain nombre d'acteurs contribuent au bon déroulement de l'enquête publique et surtout à l'efficacité de la procédure.

Si on fait abstraction du public qui bien sûr est l'acteur principal mais dont on attend simplement qu'il s'exprime, deux acteurs ont un rôle essentiel à jouer : le porteur du projet et le commissaire enquêteur :

Le porteur du projet : C'est lui qui a élaboré le projet, procédé aux concertations et demandes

d'avis réglementaires et réalisé le dossier conformément aux textes en vigueur.

Mais il doit aussi se sentir responsable de la pleine réussite de l'enquête en allant par exemple au-delà de ce que prévoient les textes en matière de publicité pour faire connaître l'existence de l'enquête auprès du public en utilisant tous les autres moyens dont il dispose. (Site internet, bulletins municipaux, panneaux électroniques lumineux...).

Il doit veiller également à ce que les permanences permettent au public de s'y rendre (prévoir quelques permanences avec des horaires décalés le soir ou entre midi et 14h pour les gens qui travaillent).

La dématérialisation est maintenant obligatoire pour une majorité d'enquêtes. C'est une avancée très positive donnant la possibilité à un nouveau public, comme on a pu le constater dans des enquêtes récentes, de participer à l'enquête. C'est notamment le cas des jeunes familiarisés avec internet et les réseaux sociaux.

La dématérialisation peut se faire de différentes manières mais elle est d'autant plus sécurisée et pertinente dans la phase d'exploitation qu'elle utilise le principe d'un registre électronique.

De tels registres sont actuellement proposés par des prestataires de service pour des coûts si ce n'est inférieur du moins comparables aux montages plus ou moins hasardeux élaborés en interne. L'implication du porteur de



projet ne se limite pas bien sûr à la préparation et au bon déroulement de l'enquête, il doit également s'impliquer dans la réponse à apporter aux questions du public et à celle du commissaire enquêteur.

En résumé, une des clefs de la réussite de l'enquête réside dans l'état d'esprit du porteur du projet qui ne doit pas voir cette dernière comme une simple obligation administrative mais comme une ultime validation de son projet et la possibilité de lui apporter des améliorations et la sécurité juridique

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Si la procédure d'enquête a évolué dans le temps comme on l'a vu, le commissaire enquêteur a également profondément évolué. Aujourd'hui, tout en étant toujours « l'honnête

homme » décrit dans les textes son recrutement ou plutôt sa sélection et son suivi par une commission d'aptitude présidée par le vice-président du TA, avec des représentants de l'Etat (préfecture, DREAL et DDT) mais aussi des collectivités locales et d'associations comme sa formation initiale et continue lui confèrent des compétences pointues pour exercer sa tâche.

Il participe à l'organisation de l'enquête, bénéficie de pouvoirs d'investigation (visite des lieux, rencontre du maître d'ouvrage, des administrations, demande de documents...).

Il veille à la bonne information du public avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il reçoit le public lors de ses permanences et recueille ses observations.

À l'issue de la consultation, il rédige, un rapport relatant le déroulement de l'enquête, rapportant et analysant les observations du public, ses suggestions et contre-propositions éventuelles.

Il formule enfin des conclusions à travers un avis motivé pouvant comprendre pour un avis favorable des réserves et des recommandations.

Après avoir déposé auprès de l'autorité organisatrice de l'enquête son rapport et ses conclusions, le commissaire

enquêteur est tenu à un devoir de réserve.

En résumé, ce que l'on attend du commissaire enquêteur c'est son écoute, sa rigueur et sa parfaite neutralité, il doit notamment s'assurer avant d'accepter une enquête de ne pas pouvoir être suspecté de conflit d'intérêt (lien avec des personnes concernées par l'enquête, connaissance du projet de par ses activités professionnelles ou associatives même anciennes etc...).

Il doit enfin être à même de rendre un avis pertinent et

motivé et faire, si besoin est, des réserves et des recommandations susceptibles d'améliorer le projet et notamment de le sécuriser juridiquement



Programme et inscription sur www.amf42.fr

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les règles en matière de protection des données personnelles ont profondément changé avec l'entrée en vigueur d'un règlement européen le 25 mai 2018, qui vise à harmoniser le cadre juridique applicable à la protection des données dans l'Union européenne, à renforcer les droits des personnes et à responsabiliser les détenteurs de ces données.

La CNIL a publié sur son site Internet les principales obligations auxquelles seront désormais soumises les collectivités pour se mettre en conformité avec le règlement général de la protection des données (RGPD) en insistant sur le fait que cette mise en conformité devra être constante et dynamique.

Les collectivités devront par ailleurs mettre en œuvre une véritable gouvernance des données en désignant un délégué à la protection des données dont les principales missions seront d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou et les sous-traitants, de contrôler le respect du RGPD et de faire office de point contact avec la CNIL.

Cette dernière préconise d'ailleurs de ne pas attendre mai 2018 pour nommer ce « chef d'orchestre » de la donnée en désignant dès à présent, pour les collectivités qui n'en disposent pas, un correspondant informatique et libertés (CIL) qui aura vocation à occuper ensuite la fonction de DPO et qui pourra ensuite conduire les actions à mener pour se mettre en conformité avec les exigences de la nouvelle réglementation. C'est donc un vaste chantier qui

est ouvert pour les collectivités et leurs groupements. La CNIL les invite d'ailleurs pour le mettre en œuvre à mutualiser leurs moyens notamment s'agissant de la désignation du CIL et demain du DPO.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Alors que la nomination des correspondants informatique et libertés (CIL) était facultative, la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) est obligatoire, au plus tard le 25 mai 2018, pour toutes les autorités organismes publics (article 37 du règlement général sur la protection des données –RGPD). Cette notion inclut les collectivités locales et leurs établissements publics, quelle que soit leur taille.

La mission du DPD consiste à identifier les collectes de données à caractère personnel, leur finalité leur circulation et d'analyser le RGPD. A l'ère du tout numérique, son rôle est amené à devenir considérable.

Le DPD n'est pas nécessairement un agent de la collectivité pour laquelle s'exercera cette fonction.



En effet, chaque collectivité n'est pas tenue de disposer de son propre DPD en interne, le règlement permettant que cette fonction soit mutualisée ou externalisée (contrat de services, dans le respect des règles de la commande publique). La mutualisation ne peut regrouper que des autorités ou organismes publics (il est interdit de procéder à une mutualisation du DPD avec des personnes privées).

Par ailleurs, un DPD ne peut exercer d'autres missions qui donneraient lieu à un conflit d'intérêts. Un tel conflit existe lorsque ses fonctions amènent le DPD à décider des finalités et des moyens du traitement de données à caractère personnel. La situation doit être appréciée

au cas par cas, mais figure parmi les fonctions susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, dans l'hypothèse d'un DPD interne, celles d'encadrement et de direction (DGS, directeur des finances ...).

Les conséquences en cas de manquement aux nouvelles règles sont importantes, les amendes administratives pouvant atteindre jusqu'à 20 millions d'euros.

Informations complémentaires sur <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-quel-impact-pour-les-collectivites-territoriales> <https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>

FEMMES ÉLUES

POUR UNE DÉMOCRATIE PARITAIRE

ÉTAT DES LIEUX AU REGARD DES LOIS VOTÉES DEPUIS LE 6 JUIN 2000

Loi contraignante : une quasi parité dans les assemblées et les exécutifs

C'est le cas des communes de plus de mille habitants (soit 26 % des communes).

Loi incitative ou partielle : sous-représentation des femmes

C'est le cas de L'Assemblée Nationale avec 39,2 % de députées et du Sénat avec 31,3 % de sénatrices.

Absence de loi : représentation largement masculine

C'est le cas des communes de moins de mille habitants avec 35 % de conseillères municipales et des exécutifs des intercommunalités avec 18% de femmes présidentes et/ou vice-présidentes.

Des femmes élues dans différentes strates sauf à la tête !

- 16 % de femmes maires
- 7,5 % de femmes présidentes d'intercommunalité
- 10 % de femmes présidentes de département
- 17 % de femmes présidentes de région

Les intercommunalités : des espaces démocratiques à construire

- 31,2 % de femmes conseillères, 18,3 % dans les exécutifs, 7,5 % de présidentes

LA PARITÉ POLITIQUE : CONCEPT INSPIRÉ DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ, CLÉ DE VÔUTE D'UNE RÉVOLUTION CULTURELLE

Les femmes sont légitimes à gouverner. Sortant de l'entre soi masculin, c'est la possibilité d'un partenariat composite fécond.

L'idée de parité a essaimé dans tous les domaines de la société et impulsé des initiatives législatives et des actions pour davantage d'égalité et de justice sociale.

L'exigence de parité doit être inscrite dans la Constitution (sans distinction de sexe) et la Loi garantir (et non pas seulement favoriser) la parité H/F dans toutes les assemblées élues et leurs exécutifs, localement et nationalement.

EXIGENCES ET PROPOSITIONS

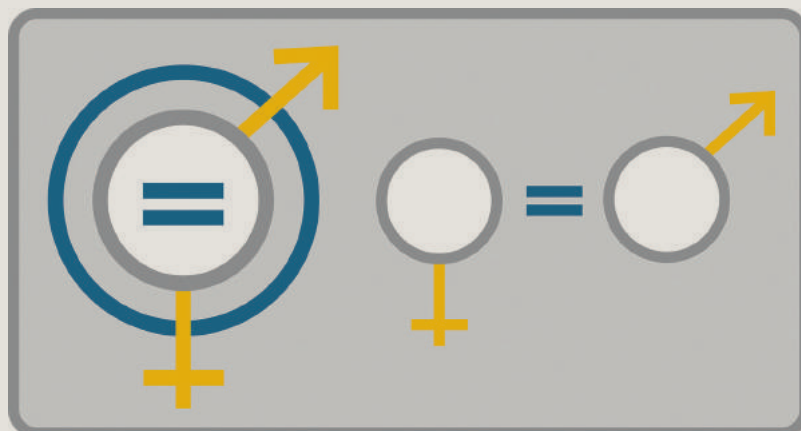
Garantir une parité de résultat par une modification de la Constitution.

Parité dans toutes les assemblées par des réformes de mode de scrutin.

Modifier le système politique actuel rejeté par une majorité de citoyen-ne-s.

Mise en place simultanée du non cumul des mandats et d'un statut de l' élu-e favorisant le retour à l'emploi.

Responsabiliser un plus grand nombre de citoyen-ne-s pour une prise en charge efficace



des problématiques politiques, économiques, sociétales. Restructurer l'articulation des pouvoirs centralisés et de proximité.

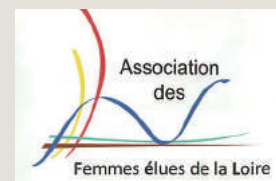
La parité sans exception au gouvernement, dans les assemblées élues et leurs exécutifs.

Andrée CHAIZE
Co-présidente de l'AFEL
Elue de Saint-Priest-en-Jarez
AFEL : Membre du Réseau Elles aussi
www.femmeseluesdelaloire.fr

Voir sur le site www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Tour de France de l'égalité en régions, d'octobre 2017 à mars 2018

Actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes



A VOS AGENDAS

Le 11e salon Commune passion aura lieu le **vendredi 27 avril 2018 à l'hippodrome de Saint-Galmier**. Elus, directeurs généraux des services, à vos agendas ! Rendez-vous dès 13h30 pour le café d'accueil.

Une journée riche en rencontres et en témoignages en gardant un esprit très convivial !



UCRL

COMPÉTENCE GEMAPI : QUELS SONT LES APPORTS DE LA RÉCENTE LOI « FESNEAU » DU 31 DÉCEMBRE 2017 ?

Petit rappel sur le contenu de la GEMAPI.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communautés sont devenues compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), qui correspond aux missions listées aux alinéas 1^o, 2^o, 5^o et 8^o de l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- **1^o** L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
Par exemple : Stratégie d'aménagement du bassin ou sous bassin ; Rétention, ralentissement de crues ; instauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue...

- **2^o** L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
Par exemple : entretien régulier des cours d'eau, restauration morphologique de faible ampleur de lit mineur, curage...

- **5^o** La défense contre les inondations et contre la mer ;
Par exemple : Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection ; Etudes et travaux sur des ouvrages neufs (digues, barrages écrêteurs de crue)...

- **8^o** La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
Par exemple : opération de restauration de zones humides, Action en matière de restauration des espaces et de bon fonctionnement des cours d'eau, de la continuité écologique...

Seules les quatre missions ci-dessus constituent donc la compétence GEMAPI. A noter que l'exercice de cette compétence ne

remet pas en cause les pouvoirs de police du maire (salubrité, sécurité, police des baignades, etc.) et la responsabilité qui y est attachée.

S'agissant du financement, la compétence peut être financée par les ressources non affectées du budget général et/ou par une contribution fiscale additionnelle facultative. Il s'agit d'un impôt de répartition, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de voter un taux ou un barème tarifaire, mais un produit global (et c'est ensuite l'administration fiscale qui devra la répartir entre les taxes foncières, la taxe d'habitation, et la cotisation foncière des entreprises). Cette taxe est plafonnée à 40 € par habitants résidant sur le territoire relevant de la compétence (article 1530 bis du Code général des impôts). Un second critère de plafonnement du produit de la taxe a été institué par la loi, dans la mesure où il ne peut pas excéder le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par l'EPCI concerné.

QU'APPORTE LA LOI RELATIVE À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DE LA GEMAPI ?

Ce texte récent (dit « loi Fesneau »), paru au JO du 31 décembre 2017, est venu apporter les correctifs suivants au dispositif :

- Les départements et les régions auparavant compétents en matière de GEMAPI pourront continuer à contribuer à l'exercice de ces compétences au-delà du 1^{er} janvier 2020, s'ils signent une convention avec les EPCI concernés, à la condition que



lesdits départements et régions assuraient une des missions de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Cette convention est valable pour 5 ans.

- Les régions peuvent contribuer au financement des projets relevant de la GEMAPI ;
- En cas de sinistre sur des ouvrages mis à disposition au titre de la « prévention des inondations » auprès de l'autorité GEMAPI, pendant la période de définition du système d'endiguement, sa responsabilité n'est engagée que dans le cas d'un dommage résultant d'un défaut d'entretien normal ;
- Les syndicats mixtes ouverts exerçant une des missions de la GEMAPI peuvent adhérer jusqu'au 31 décembre 2019 à un autre syndicats mixtes ouverts.
- Principe de la « sécabilité de la compétence » : l'actualisation de l'article L5211-61 du CGCT à la GEMAPI permet des adhésions partielles des EPCI aux syndicats et des délégations partielles aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) ou établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pour tout ou partie du territoire de l'EPCI. Jusqu'au 31

décembre 2019, il y a possibilité de déléguer partiellement ou en totalité à des syndicats non labélisés pour tout ou partie de son territoire la compétence GEMAPI. En clair, la communauté pourra adhérer à un syndicat ou déléguer une partie seulement de la GEMAPI (uniquement la mission 1, ou 2, ou 5, ou 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement).

- Le Gouvernement doit remettre :
 - Dans les 6 mois suivant cette loi : un rapport d'évaluation des conséquences du transfert de la GEMAPI aux intercommunalités pour la gestion des fleuves, des zones côtières et des digues domaniales, ainsi que dans les zones de montagne ;
 - Dans les 2 mois suivant cette loi : un rapport sur les eaux pluviales et le ruissellement.

Bernard Fournier
Sénateur de la Loire
Président de l'Union des Communes Rurales de la Loire



Pour vos événements

Location de Chapiteaux, pagodes, tentes, Matériel de réception, moquettes, écrans, montage et location de stand, grille...

Mission événements : Rémi Pupier 06 05 142 142



OFFRE SPECIALE

Commune Passion le mag' ABONNEZ VOUS !

Bulletin d'abonnement

Nouveau ! Je souhaite m'abonner au magazine Commune Passion + Mæstria

1 an soit 8 numéros pour 40 euros TTC

NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :



+



Règlement par chèque à l'ordre de Mission

Bulletin et règlement à envoyer à l'adresse suivante : Mission, 21 rue Bel Air, 42000 Saint-Etienne

COMMUNIQUEZ CIBLEZ dans les magazines COMMUNE PASSION et MAESTRIA !

- 4 numéros par an
- 10 000 exemplaires
- Distribution postale gratuite* et nominative !

Ce sont les magazines qui font **écho** aux acteurs économiques et politiques dans tout le département de la Loire.

Prochain numéro JUIN 2018

Contactez Rémi Pupier
06 05 142 142 / remipupier@e-mission.fr

Nouveau ! Découvrez WIKIELUS42 et tapez votre nom dans le moteur de recherche

Retrouvez aussi toute l'actualité des collectivités et du monde économique de la Loire sur

www.e-communepassion.fr

et sur



maestriamagazine
É-commune passion



maestriamag
ECommunePassion

— NOUVEAU RESTAURANT —
À ST CHAMOND



UNE GIRAFE

DANS LA MAISON
DES CHANOINES

Ouvert du mardi au dimanche midi & du jeudi soir au samedi soir 12h / 14h - 19h / 21h45

52, Boulevard Waldeck Rousseau, 42400 Saint-Chamond - Réservation **04 77 19 89 57**

www.unegirafe.fr

Dans les salons du Stade Geoffroy Guichard

le 28 mai 2018 de 9 h à 13 h

5^e ÉDITION
La
MATINALE
de l'alternance

de l'Université Jean Monnet



**RECRUTEZ
VOS ALTERNANTS
À L'UJM !**

DU

BTS

Licences pro

Masters

Diplômes d'ingénieurs

51
FORMATIONS
L'ALTERNANCE,
VOIE D'EXCELLENCE

univ-st-etienne.fr/matinale

Agro-alimentaire et Biotechnologie
Chimie, Santé, Pharmacie et Cosmétologie
Industrie, Maintenance et Nucléaire
Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

Aménagement du Territoire
Bâtiment, Travaux Publics, Immobilier et
Logement

Banque, Assurance et Finance
Comptabilité, Gestion
Droit et Activités Juridiques

Commerce, Vente, Achats et Distribution
Gestion des Ressources Humaines et de La
Paie
Management et Gestion de Projet

Informatique, Statistiques, Réseaux,
Traitement des Données et Tic



Renseignements, inscriptions, dépôts d'offres

Frédérique Feuvrier au 04 77 42 18 40

Chargée Relations Entreprises et Partenaires Externes

frederique.feuvrier@univ-st-etienne.fr